

Programme de soutien des municipalités dans leurs actions pour le climat

Description du programme

La démarche *Climat de changement* s'adresse aux décideurs et gestionnaires régionaux et municipaux. L'objectif est de développer leurs connaissances, de les outiller, de faciliter la concertation et de créer une synergie pour mieux agir pour le climat.

Dans le cadre de cette démarche portée par Environnement Mauricie, les municipalités de la Mauricie sont invitées à déposer leur candidature pour recevoir un accompagnement personnalisé de 15 à 35 heures pour les soutenir dans le développement de projets en lien avec les changements climatiques. Au cours d'une période de deux (2) ans, un maximum de 10 municipalités sera accompagné par Environnement Mauricie. Deux appels à projets auront lieu : le premier du 22 mars au 22 avril 2022, le deuxième du 15 mars au 15 avril 2023.

Admissibilité

Seules les municipalités situées dans la région de la Mauricie et comptant moins de 10 000 habitants sont admissibles au programme.

Sélection

Un comité de sélection créé spécialement pour ce programme analysera les candidatures reçues et choisira, selon des critères préalablement établis, les municipalités retenues. Le comité de sélection comprend deux (2) conseillers d'Environnement Mauricie et un représentant pour chaque MRC (Maskinongé, des Chenaux, de Mékinac et l'agglomération de La Tuque). + SADC

Nature du soutien

L'accompagnement offert par Environnement Mauricie doit permettre à la municipalité qui en bénéficie de planifier, d'élaborer, de mettre en œuvre ou de poursuivre un projet permettant de contribuer aux efforts de lutte et d'adaptation aux changements climatiques. Exemples de soutiens qui peuvent être demandés pour un projet :

- ✓ Accompagnement et révision lors de la rédaction d'un document d'orientation ou de planification (ex. politique, plan d'action)
- ✓ Aide à la rédaction d'une demande de subvention
- ✓ Soutien à la planification ou à la réalisation d'un projet de sensibilisation
- ✓ Recherche d'experts pour Planification/réalisation d'un projet technique (ex. aménagement d'un toit vert, amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment)
- ✓ Collaboration dans l'organisation d'activités en environnement (ex.: mobilité durable, consommation d'électricité, transport en commun, réduction des déchets, etc.)
- ✓ Aide à l'obtention d'une accréditation environnementale, par exemple ICI On recycle +
- ✓ Etc.

Environnement Mauricie ne fait pas la réalisation en entier du projet, il offre un accompagnement à cette réalisation.

Critères

Voici les critères sur lesquels le comité de sélection se basera pour analyser les demandes.

- La municipalité est située sur le territoire de la Mauricie.
- La municipalité compte moins de 10 000 habitants.
- Le projet permet de résoudre un enjeu, de sensibiliser les citoyens ou de répondre aux besoins de la collectivité en lien avec les changements climatiques.
- La municipalité a les ressources financières et humaines pour réaliser le projet.
- Le soutien demandé doit être équivalent à 15 à 35 heures de travail.
- Le soutien offert prend fin à l'atteinte du nombre d'heures prévues ou au 31 mars 2023, selon la première éventualité.
- La demande est appuyée par le conseil municipal.

De plus, le projet doit minimalement répondre à un des énoncés suivants.

- Le projet permet de... mieux agir pour le climat.
- Le projet permet de... contribuer à l'objectif de carboneutralité du Canada d'ici 2050.
- Le projet permet de... faciliter la résilience des communautés face aux impacts des changements climatiques.